Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/19

16.1.2026

Avis du Comité économique et social européen

Favoriser une croissance durable et des emplois de qualité dans la région euro-méditerranéenne: promouvoir l'esprit d'entreprise et exploiter le potentiel des femmes et des jeunes

(avis d'initiative)

(C/2026/19)

Rapporteure: **Milena ANGELOVA**

Corapporteur: **Ioannis VARDAKASTANIS**

Conseillers	Tellervo KYLÄ -HARAKKA-RUONALA (pour la rapporteure du groupe I) Ioannis GRIGORIADIS (pour le corapporteur du groupe III)
Décision de l'assemblée plénière	27.2.2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Consultation	
Base juridique	
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	9.7.2025
Adoption en session plénière	18.9.2025
Session plénière n°	599
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	87/0/5

1. Conclusions et recommandations

1.1. L'objectif du présent avis d'initiative du CESE est de recenser les moyens potentiels de soutenir l'esprit d'entreprise et de favoriser la création d'emplois de qualité dans la région méditerranéenne, en accordant une attention particulière à l'exploitation du potentiel des femmes et des jeunes et à son développement. Il s'agit notamment de contribuer au développement du pacte pour la Méditerranée ([1]), attendu de longue date, ainsi que de stimuler une croissance plus inclusive et plus résiliente et de favoriser la prospérité globale dans l'ensemble de la région.

1.2. Les rôles traditionnels des hommes et des femmes et les normes sociales limitent toujours la participation des femmes à l'économie et à la société dans de nombreuses parties de la région euro-méditerranéenne. Le CESE estime qu'il convient absolument d'identifier et de supprimer les obstacles structurels liés au genre dans l'éducation, sur les marchés du travail et dans le secteur de l'entrepreneuriat. Le Comité demande également de sensibiliser aux avantages de la diversité et de l'égalité de genre au sein de l'économie et de la société, en faisant intervenir des personnes susceptibles de servir de modèles et en communiquant sur les réalisations des femmes entrepreneures et dirigeantes.

1.3. Le CESE souligne que les jeunes pourraient devenir l'un des atouts les plus précieux des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Pour réaliser leur potentiel, ils doivent pouvoir accéder à l'éducation, de l'éducation de base jusqu'à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à des possibilités de développer leurs compétences, y compris de solides aptitudes entrepreneuriales et citoyennes. Il faut investir davantage dans la mobilité des jeunes et les programmes d'échange d'étudiants, notamment grâce à une coopération efficace entre les universités, en assurant une participation aussi large que possible des pays partenaires de la région euro-méditerranéenne.

([1]) Avis du Comité économique et social européen — Un nouveau pacte pour la Méditerranée (avis exploratoire) (JO C, C/2026/28, 16.1.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/28/oj).

1.4. Il convient d'encourager les filles et les femmes à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), et de leur proposer des emplois de qualité dans ces domaines. Les compétences numériques et l'éducation financière de base sont aussi nécessaires pour élargir leurs horizons en matière d'entrepreneuriat et de leadership. En vue de surmonter les disparités régionales et l'isolement géographique, le CESE estime également qu'il importe de recourir à l'apprentissage en ligne et mobile pour permettre aux habitants des régions reculées d'avoir un accès égal à l'éducation et à la formation.

1.5. Pour donner aux jeunes des perspectives d'avenir favorables dans la région, il faut améliorer leurs possibilités et leurs conditions d'emploi, et leur donner les moyens d'influencer la société et d'y participer. Le CESE estime aussi qu'il est essentiel de faire progresser la qualité des conditions de travail des femmes, notamment en prévenant les discriminations et le harcèlement. Il convient en outre de libérer leur potentiel de leadership en politique, au sein des entreprises et de la société civile.

1.6. Le CESE souligne qu'il faut de toute urgence permettre aux femmes et aux jeunes de profiter de toute l'ampleur des possibilités qu'offre l'entrepreneuriat. Pour cela, il est nécessaire de bénéficier de conditions favorables à l'entrepreneuriat et d'un accès adéquat aux financements, à l'électricité, aux infrastructures numériques, aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles, ainsi que de disposer d'un droit de propriété sûr et légal. Il convient également de garantir des possibilités de réseautage et de coopération, y compris l'accès aux écosystèmes d'innovation et aux pôles entrepreneuriaux.

1.7. Le CESE insiste sur l'importance de l'état de droit, estimant que la sécurité juridique et la prévisibilité sont essentielles pour diriger n'importe quelle entreprise dans n'importe quel pays. Des efforts considérables doivent être consentis pour faire progresser les mesures de lutte contre la corruption et la mise en œuvre des conventions internationales sur le travail et les droits de l'homme.

1.8. Les nouveaux entrepreneurs, mais aussi les MPME ([2]) établies, ont besoin d'un environnement favorable pour fonctionner. Le CESE souligne que des conditions favorables aux investissements et de nouvelles occasions commerciales touchant des marchés plus vastes jouent un rôle clé pour aider ces entreprises à se développer et à prospérer dans la région méditerranéenne. Pour bénéficier de mesures de soutien, les MPME doivent sortir du secteur «gris» informel et être enregistrées comme faisant partie de l'économie formelle.

1.9. En outre, le CESE met l'accent sur des domaines spécifiques qui présentent un potentiel croissant pour l'esprit d'entreprise, et qui mériteraient d'être examinés et promus dans le cadre des partenariats méditerranéens. Il s'agit, entre autres, de l'agriculture et du tourisme durables, de la production d'énergie renouvelable, de la fourniture et de la gestion avancées de l'eau et du développement de l'économie numérique, ainsi que des secteurs de la création, de l'artisanat traditionnel et des professions libérales.

1.10. Le CESE souligne l'importance de projets visant à promouvoir la connectivité transméditerranéenne, y compris la connexion des marchés et des réseaux énergétiques. Il convient donc d'accélérer la mise en œuvre de tous les projets pertinents qui contribuent à atteindre cet objectif.

2. **Thèmes abordés et objectifs**

2.1. Le taux de chômage de la région méditerranéenne est l'un des plus élevés au monde. Les multiples crises complexes que nous avons connues récemment ont encore aggravé la situation, surtout pour les groupes les plus vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes handicapées. En se basant sur les travaux antérieurs du CESE ([3]), l'objectif du présent avis d'initiative est de recenser les moyens potentiels de favoriser la création d'emplois et de soutenir l'esprit d'entreprise et le développement des MPME dans cette région. Il accorde une attention particulière à la nécessité de tirer parti du potentiel des femmes et des jeunes, et de leur offrir les possibilités en matière d'entrepreneuriat, d'emploi de qualité et de travail décent.

([2]) JO C 486 du 21.12.2022, p. 1.

([3]) JO C, C/2025/769, 11.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/769/oj; JO C, C/2023/862, 8.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/862/oj; JO C, C/2025/1189, 21.3.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1189/oj; JO C, C/2024/877, 6.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/877/oj; JO C 100 du 16.3.2023, p. 68, avis général du CESE «Appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe»; JO C 349 du 29.9.2023, p. 18; JO C 443 du 22.11.2022, p. 63.

2.2. Étant donné que les recommandations formulées dans le présent avis contribuent au pacte pour la Méditerranée, le CESE espère que des partenariats méditerranéens plus solides et concrets seront créés dans un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel déterminés par la Commission européenne ([4]). L'avis porte principalement sur ceux de l'investissement durable, de la stabilité économique et de la création d'emplois, tout en étant aussi lié à l'énergie, à la gestion durable des ressources, à la connectivité, à la sécurité, à la migration et à la mobilité. En outre, il s'articule avec les travaux de l'Union pour la Méditerranée (UpM), de la Fondation Anna Lindh ([5]) et d'autres organisations régionales, qui mènent des projets et initiatives spécifiques axés sur le développement des entreprises, la création d'emplois et l'amélioration de l'employabilité des habitants de la région.

3. **Observations générales**

3.1. Des entreprises résilientes et prospères sont essentielles pour générer une croissance durable et des emplois de qualité. Si cette constatation s'applique à toutes les régions, celles qui font face à une mauvaise connectivité, à un taux de chômage élevé, à un moindre revenu par habitant et à des performances économiques plus faibles ont tout particulièrement intérêt à stimuler l'esprit d'entreprise. Ce dernier génère de l'activité économique, et améliore le bien-être des habitants et de régions entières, tout étant un outil clé qui permet aux individus de créer des emplois, pour eux-mêmes et pour d'autres personnes.

3.2. En principe, les conditions préalables à l'esprit d'entreprise sont les mêmes partout. L'accès à un large éventail de ressources et aux marchés des produits, qu'il s'agisse de biens ou de services, constitue la base matérielle qui permet aux entreprises de prospérer. De surcroît, il est impératif de disposer de compétences et d'aptitudes pertinentes, ainsi que d'un climat sociétal général qui soit propice aux entreprises et à l'esprit d'entreprise. La créativité et la capacité de prendre des risques sont en outre des caractéristiques indispensables pour les entrepreneurs eux-mêmes. La qualité du cadre institutionnel joue également un rôle majeur dans le développement d'un esprit d'entreprise sain et résilient en renforçant un environnement favorable aux activités et une concurrence équitable.

3.3. D'une manière générale, dans tous les pays méditerranéens, les sociétés inclusives doivent être basées sur la démocratie libérale, l'état de droit et les processus de dialogue civil et social, dans l'intérêt des entreprises, des travailleurs et de toute la population, surtout les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Le CESE reconnaît qu'il reste des défis à surmonter, notamment des conflits interétatiques et des guerres civiles en cours, d'importants flux de migration et des pressions induites par le changement climatique, ainsi que des lacunes en matière d'éducation et de formation, de conditions sur le marché du travail, d'accès aux services essentiels, aux finances et à d'autres ressources, mais aussi l'absence des conditions générales d'investissement et de commerce nécessaires à une croissance inclusive et durable.

3.4. De plus, les femmes et les jeunes, et surtout les plus vulnérables d'entre eux, comme les personnes handicapées, sont confrontés à des obstacles plus importants, qui découlent d'un mélange de facteurs culturels, économiques et systémiques. Leurs compétences restent sous-utilisées, ce qui signifie que ces groupes disposent d'un potentiel considérable pour contribuer à l'économie et à la société.

3.5. L'ampleur du défi lié aux jeunes est illustrée par le fait que, dans la région MENA, plus de 300 millions d'entre eux entreront sur le marché du travail d'ici à 2050. Il est donc essentiel de veiller à ce que les jeunes puissent avoir accès à des possibilités d'emploi de qualité et poursuivre leurs ambitions entrepreneuriales, ce qui leur permettra d'être indépendants d'un point de vue économique et d'avoir le droit de rester, tout en contribuant à la stabilité sociale et à la croissance de la région.

3.6. Combler l'écart entre les hommes et les femmes pourrait remarquablement améliorer la croissance économique de la région. L'Europe et la région MENA se situent toutes deux en dessous de la moyenne mondiale en ce qui concerne le nombre de femmes qui possèdent leur propre entreprise (respectivement 5,3 % et 4,5 %). D'un autre côté, les femmes créent une part importante de jeunes pousses dans la région méditerranéenne.

([4]) Programme de travail de la Commission européenne pour 2025: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/strategy-documents/commission-work-programme/commission-work-programme-2025_en.

([5]) https://ufmsecretariat.org/ et https://alf.website/fr/ — le CESE a conclu des protocoles d'accord avec les deux organisations.

3.7. Débloquer pleinement le potentiel des femmes et des jeunes sur le marché du travail serait bénéfique pour les individus, car cela améliorerait leur participation à l'économie, mais permettrait aussi de contribuer à établir des structures sociales solides et de favoriser une croissance économique plus inclusive et plus résiliente dans la région, entraînant la création d'emplois de qualité et augmentant la prospérité globale.

3.8. Pour renforcer l'économie de la région, il conviendrait aussi de stimuler le commerce, surtout au vu de la récente reconfiguration du commerce mondial ([6]). La répartition du flux des échanges commerciaux dans la région euro-méditerranéenne indique que 90 % d'entre eux ont lieu au sein de l'Union, et seulement 1 % entre les voisins du sud de la Méditerranée. Les échanges entre le nord et le sud sont également bien inférieurs à ce qu'ils pourraient être, même si la Méditerranée est un pourvoyeur d'échanges mondiaux depuis des millénaires. Les investissements dans des corridors et des points de liaison entre les États méditerranéens sont négligés depuis longtemps.

3.9. Promouvoir l'esprit d'entreprise et créer des emplois de qualité dans la région méditerranéenne, en se concentrant spécifiquement sur les besoins et le potentiel des femmes et des jeunes, offre à l'Union la possibilité de nouer des partenariats bénéfiques avec ses voisins dans plusieurs domaines.

3.10. Lors de la mise en place de partenariats, il convient de tenir compte de la variété et des spécificités de chaque pays de la région, et d'adopter une approche sur mesure en fonction des conditions et des besoins sur le terrain.

4. **Mesures nécessaires pour relever les principaux défis**

4.1. ***Aborder les perceptions culturelles***

4.1.1. Bien que la situation ait de plus en plus tendance à s'inverser, les rôles traditionnels des hommes et des femmes et les normes sociales peuvent limiter la participation des femmes à l'économie dans de nombreuses parties de la région méditerranéenne. Culturellement, on s'attend souvent à ce qu'elles assument principalement les responsabilités liées aux soins et aux tâches ménagères, ce qui limite leur accès aux possibilités de se former, de faire progresser leur carrière et d'évoluer dans la société. Dans certains pays, les femmes ne peuvent pas gérer seules leur activité, dont leurs finances, ni voyager à des fins professionnelles sans être accompagnées, ni enregistrer leur propriété en leur nom propre.

4.1.2. En outre, elles sont souvent confrontées à des préjugés sexistes, à des stéréotypes et à des plafonds de verre en matière d'embauche, de développement de carrière et de salaire. Cette discrimination peut limiter leur accès à des postes de direction et à des secteurs d'activité très rémunérateurs. Dans certains pays, la peur du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail peut dissuader les femmes de choisir certaines carrières ou certains secteurs, ce qui réduit les taux de participation, les salaires et la satisfaction au travail. Il convient donc de soutenir activement les programmes internes visant à créer des lieux de travail sûrs et non discriminatoires.

4.1.3. Bien que le processus de changement des normes culturelles et des attitudes des communautés soit compliqué et long, il est crucial de sensibiliser aux avantages de la diversité et de l'égalité de genre au sein de l'économie et de la société. La visibilité des femmes entrepreneures et la communication active au sujet de leurs réussites doivent être augmentées, dans les médias traditionnels et sur les plateformes numériques, y compris grâce à des influenceurs sur les médias sociaux et à la participation d'hommes qui défendent l'égalité de genre dans le milieu professionnel.

4.1.4. Parallèlement, il convient d'identifier les obstacles structurels liés au genre dans l'éducation, sur les marchés du travail, dans le secteur de l'entrepreneuriat et dans la prise de décision, et de chercher à les supprimer.

4.2. ***Réduire les lacunes en matière d'éducation et de compétences***

4.2.1. Pour surmonter les obstacles liés aux aptitudes et aux compétences, il est essentiel de veiller à ce que les filles et les femmes disposent du même accès que les garçons et les hommes à l'éducation et à diverses possibilités d'apprentissage, de l'éducation de base jusqu'à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, contribuant ainsi à améliorer leurs perspectives de travail. Pour cela, il faut soutenir des personnes bien ancrées dans les communautés régionales qui sont susceptibles de servir de modèles.

([6]) Après l'annonce de droits de douane protectionnistes drastiques par le président américain Donald Trump le 2 avril 2025.

4.2.2. Dans certaines régions, surtout si elles sont rurales ou mal desservies, il est possible que les habitants aient un accès plus restreint à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, ce qui limite leur employabilité. Les outils et les plateformes numériques devraient être mis à profit, et utilisés pleinement, afin d'offrir aux habitants des zones éloignées un accès à l'éducation, à la formation et à des forums d'interaction, tout en tenant dûment compte des langues parlées dans ces régions. Le recours à un apprentissage en ligne et mobile nécessite des connexions numériques solides, ce qui souligne l'importance des infrastructures numériques et électriques comme l'accès abordable à internet et aux appareils numériques, y compris pour les personnes les plus vulnérables.

4.2.3. Il y a souvent un écart entre les compétences enseignées dans les écoles et les universités et celles qui sont nécessaires sur le marché du travail. Les femmes et les jeunes peuvent être particulièrement touchés par cette inadéquation, car ils ont moins d'occasions de participer à des programmes de renforcement des compétences, à des stages ou à des apprentissages. Il est donc nécessaire d'investir davantage dans la mobilité des jeunes et les programmes d'échange d'étudiants, afin de renforcer le développement personnel des jeunes, ainsi que leurs compétences et aptitudes professionnelles. Une coopération universitaire efficace qui rassemble un maximum de pays partenaires de la région euro-méditerranéenne, sur le modèle du programme Erasmus, pourrait améliorer les possibilités non seulement en matière d'éducation, mais aussi de partenariats d'entreprises, tout en évitant la fuite des cerveaux.

4.2.4. Les jeunes femmes sont largement sous-représentées dans les emplois des domaines des STIM, pourtant essentiels pour les futurs marchés de l'emploi. Cet état de fait limite leur accès aux postes à fort potentiel de croissance qui offrent des revenus élevés. Il convient donc d'encourager les filles et les femmes à étudier dans le domaine des STIM ainsi qu'à se familiariser avec l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies et outils numériques. En outre, l'acquisition de compétences solides en matière de finance et d'économie leur permettra d'être mieux armées pour créer leur entreprise et occuper des postes de direction. Le fait d'associer les sciences et l'art pourrait aussi contribuer à la créativité et à l'innovation, favorisant à la fois l'entrepreneuriat féminin et masculin.

4.2.5. Il faut veiller tout particulièrement à permettre d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la double transition écologique et numérique, qui vont d'aptitudes de base utiles dans la vie quotidienne à des éléments plus pointus jusqu'à l'expertise de haut niveau. Dans ce contexte, il est important de noter que les jeunes ne sont pas seulement les destinataires de la formation: ils ont aussi beaucoup à offrir en matière de compétences numériques et de pratiques liées à l'environnement.

4.2.6. Les jeunes pourraient devenir l'un des atouts les plus précieux des pays de la région MENA, à condition de leur donner la possibilité de se former et de développer leurs compétences. Ils devraient pouvoir acquérir des compétences civiques et citoyennes générales leur permettant d'influencer la société et d'y participer de toutes sortes de façons, y compris avec les organisations de la société civile, dans le cadre de partenariats sociaux, avec des organisations de parties prenantes, grâce à des structures de soutien, etc. Il s'agit également d'une mesure nécessaire pour se préparer à l'avenir, puisque les jeunes sont les dirigeants de demain, et doivent donc participer activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décision.

4.2.7. Il convient en outre qu'ils disposent de compétences entrepreneuriales et d'une aptitude à diriger, étant donné que celles-ci sont utiles non seulement pour les entrepreneurs, mais aussi dans la vie quotidienne. Les modèles de réussite sont particulièrement importants pour les jeunes, et doivent être associés aux activités d'éducation et de formation. Les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans l'éducation non formelle, en aidant à combler les lacunes des systèmes d'apprentissage traditionnels et en offrant des possibilités de formation accessibles, inclusives et axées sur les communautés.

4.3. *Améliorer les conditions sur le marché du travail*

4.3.1. La région méditerranéenne a été confrontée à des taux de chômage disproportionnés, surtout chez les femmes et les jeunes. Cette situation est due à des difficultés économiques, à la pression démographique, à la lenteur de la croissance économique, et parfois à une inadéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins du marché du travail. La proportion élevée de travail non déclaré affaiblit à son tour les conditions de travail et la protection sociale. Les jeunes, en particulier, sont plus susceptibles d'occuper des postes temporaires ou informels peu rémunérés, avec des avantages limités et une faible sécurité d'emploi.

4.3.2. Les jeunes aspirent à de bonnes conditions de vie et à des perspectives prometteuses en matière de professions et d'emplois, et ils peuvent également contribuer au développement positif et à la résilience de leurs pays, communautés et régions. Ils sont souvent les acteurs du changement et les moteurs du progrès économique, social et environnemental. En outre, ils sont capables de proposer des solutions innovantes et d'établir des réseaux par-delà les frontières, et ils ont envie de le faire. Il est donc essentiel de déployer des efforts considérables pour leur offrir de réelles possibilités d'emploi ainsi que des conditions de travail favorables et dignes qui les encouragent à rester.

4.3.3. Les perspectives économiques sont particulièrement limitées dans les zones rurales où les emplois formels de qualité sont rares, la plupart d'entre eux étant fournis par l'agriculture ou les petites entreprises. Dans certaines zones, même les données fiables sur la population peuvent être des denrées rares. En outre, dans les régions où les infrastructures de santé publique sont inadéquates, l'accès limité aux soins peut avoir une incidence sur la capacité de travailler et la productivité générale, surtout pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

4.3.4. Les femmes peuvent également être plus vulnérables face à des conditions de travail dangereuses, surtout dans certains secteurs. Les inquiétudes concernant la sécurité personnelle et la santé peuvent les dissuader d'entrer sur le marché du travail ou d'y rester. Il est donc essentiel de renforcer le travail décent et de créer des programmes internes visant à instaurer des conditions de travail de qualité pour les femmes, y compris par la prévention de toute forme de discrimination, de harcèlement et de mauvais traitements et par l'application des conventions internationales concernant le travail et les droits de l'homme.

4.3.5. De manière générale, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes sont largement sous-représentés dans les postes de direction et dans les processus de prise de décision. Cela peut contribuer à la mise en place de politiques et de pratiques qui pérennisent le cercle vicieux de préjugés et de sous-représentation. Il est donc essentiel de libérer le potentiel de ces personnes en les aidant à occuper des postes de premier plan en politique, au sein des entreprises et dans le secteur tertiaire, créant ainsi des modèles motivants pour les pousser à s'engager activement dans les programmes de sensibilisation.

4.3.6. Il faut aussi s'atteler à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des femmes, par exemple en garantissant un accès à des services abordables de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, sachant que les femmes assument plus souvent ces tâches, en plus des responsabilités liées au ménage et aux soins, ce qui limite leurs horizons professionnels et l'évolution de leur carrière.

4.4. ***Supprimer les obstacles à l'esprit d'entreprise et favoriser la croissance des entreprises***

4.4.1. Les problèmes liés à l'entrepreneuriat résultent de différents types d'obstacles, dont un accès restreint au financement et un manque de structures de soutien. Une mise en œuvre insuffisante de l'état de droit est aussi problématique, puisque la sécurité juridique de l'environnement opérationnel est essentielle pour le fonctionnement des entreprises. La corruption fausse quant à elle la concurrence et décourage les échanges commerciaux. Il existe en outre des obstacles réglementaires et bureaucratiques, car les réglementations relatives aux entreprises sont difficiles à comprendre, surtout pour les nouveaux entrepreneurs ou ceux qui font face à des problèmes linguistiques. Pour rendre l'environnement plus favorable aux entreprises, le cadre réglementaire ciblant les entrepreneurs devrait être simplifié et, si nécessaire, accompagné d'orientations claires en matière d'application, en veillant à ce que les normes sociales et environnementales ne soient pas compromises.

4.4.2. Les femmes et les jeunes entrepreneurs sont confrontés à des difficultés spécifiques en matière d'accès au financement et aux ressources financières, qui constituent pourtant une condition préalable essentielle à la création et à la gestion d'une entreprise. Les organismes financiers peuvent avoir des préjugés ou des représentations qui les rendent réticents à prêter de l'argent à des femmes ou à de jeunes chefs d'entreprises, perçus comme des clients à plus haut risque ou inaptes. Il peut également y avoir des restrictions liées à l'âge pour les femmes âgées. Certains investisseurs privés sont actifs dans le domaine agricole et soutiennent les femmes qui créent leur entreprise.

4.4.3. Il est aussi nécessaire, mais pas toujours possible ou abordable, de pouvoir utiliser de l'électricité et des infrastructures numériques, ainsi que des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles. Le manque de propriété foncière et d'eau propre constitue un grave obstacle qui empêche les femmes d'exercer des activités agricoles. Un droit de propriété sûr et légal est une condition préalable générale à l'esprit d'entreprise.

4.4.4. Il existe également un besoin de mentorat, de possibilités de mise en réseau et de programmes de formation spécialement conçus pour les jeunes entrepreneurs, les entrepreneures de tout âge, et les entrepreneurs handicapés. Les associations de femmes entrepreneurs jouent un rôle essentiel pour aider les entrepreneures et les promouvoir dans tous les pays méditerranéens ([7]). Plusieurs pays disposent aussi d'associations de jeunes entrepreneurs.

4.4.5. La nécessité de développer et de soutenir la mise en réseau apparaît clairement à tous les niveaux, du local à l'international, et dans différents secteurs. Il convient de prêter une attention particulière aux réseaux régionaux. En plus du réseautage général, qui comprend la participation à des conférences et à des manifestations professionnelles, les femmes et les jeunes entrepreneurs devraient bénéficier d'occasions de coopérer concrètement avec d'autres entrepreneurs et entreprises. Étant donné qu'une interaction et une coopération intensives sont nécessaires pour innover et développer les entreprises, il convient de créer des laboratoires ouverts et de promouvoir un accès inclusif aux pôles entrepreneuriaux et aux écosystèmes de l'innovation et des entreprises.

([7]) www.afaemme.org.

4.4.6. L'entrepreneuriat social est un moyen pour les jeunes de s'engager dans le développement de l'économie et de la société au niveau local, y compris dans les zones rurales. Le soutien aux initiatives ascendantes telles que les communautés énergétiques est essentiel et particulièrement pertinent pour promouvoir les objectifs sociaux et environnementaux. Il peut aussi permettre de fournir aux jeunes des connaissances et compétences utiles dans de nombreux autres contextes.

4.4.7. En plus des nouveaux entrepreneurs, les entreprises déjà établies ont également besoin de conditions favorables. De nombreuses MPME tentent d'améliorer leurs performances en développant et en étendant leurs activités. Pour ce faire, elles ont besoin de soutien afin de renforcer leurs capacités au sein de l'économie numérique, qui fait partie intégrante de toute entreprise actuelle. Des conditions d'investissement favorables et de nouvelles opportunités commerciales permettant d'atteindre des marchés plus vastes, notamment en favorisant les connexions entre le nord et le sud, jouent aussi un rôle clé. Des projets de partenariat tels que EBSOMED ([8]) ou ceux qui sont menés dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» sont des instruments importants pour aider ces entreprises à réussir dans la région euro-méditerranéenne.

5. **Domaines spécifiques pour l'esprit d'entreprise et les partenariats**

5.1. La transition écologique peut offrir de nombreuses possibilités d'entrepreneuriat et de création d'emplois de qualité dans la région méditerranéenne; les produits et services qui en découleront peuvent aussi être conçus pour une utilisation au sein de l'Union. Parmi ces possibilités, on trouve notamment la production d'énergie renouvelable. La production d'énergie solaire ou d'hydrogène, accompagnée des réseaux énergétiques connexes, est un domaine dans lequel des projets conjoints pourraient apporter des avantages remarquables à plus long terme pour toute la région.

5.2. En outre, la diplomatie bleue, la gestion durable de l'eau et le développement de l'approvisionnement en eau et de l'infrastructure qui y est liée, dont le dessalement de l'eau, offrent de belles possibilités de coopération transméditerranéenne.

5.3. Les aspects liés à la durabilité peuvent également ouvrir de nouvelles perspectives entrepreneuriales dans des secteurs traditionnels comme l'agriculture, mais aussi le tourisme, en matière de transport, de logement et d'alimentation. Il pourrait aussi y avoir une nouvelle demande pour la production et la fourniture d'articles artisanaux et traditionnels.

5.4. La transition numérique offre de nombreuses possibilités d'entrepreneuriat, surtout pour les jeunes pousses technologiques. Toutes les entreprises doivent adopter des technologies numériques dans leurs activités. L'évolution rapide de l'intelligence artificielle entraîne de profonds changements dans de nombreux secteurs, qui obligent toutes les organisations à exploiter rapidement ces opportunités, tout en faisant face aux défis qui les accompagnent. Pour promouvoir la coopération entre les entreprises de l'économie numérique, il convient d'augmenter le nombre de connexions numériques robustes, d'offrir un accès aux plateformes commerciales et de faciliter une mobilité fluide des personnes dans la région.

5.5. Les secteurs créatifs tels que ceux de la musique, du cinéma et du design peuvent aussi être considérés comme essentiels pour stimuler l'esprit d'entreprise et les possibilités d'emploi des jeunes et des femmes dans la région méditerranéenne. Ils peuvent en outre jouer un rôle crucial en tant que promoteurs de la compréhension interculturelle et moteurs de l'innovation.

Il convient également de mettre l'accent sur les professions libérales, qu'elles soient actives dans le domaine médical, légal, social, financier ou de l'ingénierie. Elles sont étroitement liées à la sécurité et à la qualité de vie de la population, et jouent donc un rôle clé dans le développement d'une société. Elles peuvent offrir aux jeunes des perspectives de travail et de vie porteuses de sens, ainsi qu'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes.

Bruxelles, le 18 septembre 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([8]) https://www.ebsomed.eu/fr.